

Conseil communal du 17 juillet 2023

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 5 juin 2023

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B				
Pour Vous !				
Écolo				
TOTAL				

2. Communication du procès-verbal de la réunion conjointe du Conseil communal et du Conseil de l'Action sociale du 5 juin 2023

L'assemblée prend connaissance du procès-verbal de la réunion conjointe du Conseil communal et du Conseil de l'Action sociale du 5 juin 2023.

3. Communication – Arrêtés du Ministre COLLIGNON

Il est porté à la connaissance de l'assemblée les arrêtés ministériels :

a) du 28 avril 2023 par lequel M. Christophe Collignon, Ministre des Pouvoirs locaux, approuve la délibération du 27 mars 2023 du Conseil communal relative à la modification des statuts administratif et pécuniaire du personnel communal non-enseignant ;

b) du 4 mai 2023 par lequel M. Christophe Collignon, Ministre des Pouvoirs locaux, approuve les comptes annuels pour l'exercice 2022 de la commune votés en séance du Conseil communal du 27 mars 2023 ;

c) du 13 juin 2023, par lequel M. Christophe Collignon, Ministre des Pouvoirs locaux, approuve la délibération du 24 avril 2023 du Conseil communal établissant, dès l'entrée en vigueur, une délibération générale pour l'application des nouvelles dispositions de la loi du 20 novembre 2022 portant sur des dispositions fiscales et financières diverses et notamment le délai de réclamation en matière de taxes communales aux règlements-taxe en vigueur au 1^{er} janvier 2023.

4. Communication – Affaire Estaim Padel Club / Commune d'Estaimpuis

L'assemblée prend connaissance de la délibération du Collège communal du 29 juin 2023 désignant M. Mathieu LAVENS comme conseil de la commune dans le cadre de la requête en suspension d'extrême urgence introduite par l'Estaim Padel Club auprès du Conseil d'Etat concernant l'arrêté du bourgmestre du 14 juin 2023 réglementant les horaires d'ouverture de l'Estaim Padel Club.

5. Commissions communales – Démission d'un membre effectif - Remplacement

Le Conseil est invité à accepter la démission de M. Dominique CANTA en tant que membre effectif des Commissions communales « Finances et Développement territorial » et

« Jeunesse et Sport » et à désigner respectivement M. Philippe DE DEURWAERDER et Mme Tania BECQUE pour l'y remplacer.

	Présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B				
Pour Vous !				
Écolo				
TOTAL				

6. Patrimoine communal – Mise en location – Logement de transit sis rue du Centre 93 A à Leers-Nord – Fixation des conditions

L'assemblée est invitée à approuver les conditions de mise en location du logement de transit sis rue du Centre 93 A à 7730 Leers-Nord. Le loyer mensuel est fixé à 733,58 € hors charges.

	Présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B				
Pour Vous !				
Écolo				
TOTAL				

7. Patrimoine communal – Mise en location – Logement de transit sis rue du Centre 93 B à Leers-Nord – Fixation des conditions

L'assemblée est invitée à approuver les conditions de mise en location du logement de transit sis rue du Centre 93 B à 7730 Leers-Nord. Le loyer mensuel est fixé à 550,00 € hors charges.

	Présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B				
Pour Vous !				
Écolo				
TOTAL				

8. Patrimoine communal – Mise en location – Logement de transit sis rue du Centre 93 C à Leers-Nord – Fixation des conditions

L'assemblée est invitée à approuver les conditions de mise en location du logement de transit sis rue du Centre 93 C à 7730 Leers-Nord. Le loyer mensuel est fixé à 594,86 € hors charges.

	Présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B				
Pour Vous !				
Écolo				
TOTAL				

9. Compte – Exercice 2022 – Etablissement cultuel Saint-Amand de Néchin – Approbation

L'assemblée se propose d'approuver la délibération du 9 février 2023 par laquelle le Conseil de fabrique de l'établissement cultuel Saint-Amand de Néchin arrête le compte pour l'exercice 2022 comme suit :

	Fabrique d'église	Approbation communale
Recettes ordinaires totales	€ 20.076,76	€ 20.076,76
- dont une intervention communale ordinaire de secours de :	€ 7.792,67	€ 7.792,67
Recettes extraordinaires totales	€ 7.161,11	€ 7.161,11
- dont une intervention communale extraordinaire de secours de :	€ 0,00	€ 0,00
- dont un boni présumé de l'exercice précédent :	€ 7.161,11	€ 7.161,11
Dépenses ordinaires du chapitre I totales	€ 10.649,22	€ 10.649,22
Dépenses ordinaires du chapitre II totales	€ 12.748,32	€ 12.748,32
Dépenses extraordinaires du chapitre II totales	€ 0,00	€ 0,00
- dont un déficit présumé de l'exercice précédent de :	€ 0,00	€ 0,00
Recettes totales	€ 27.237,87	€ 27.237,87
Dépenses totales	€ 23.397,54	€ 23.397,54
Résultat budgétaire	€ 3.840,33	€ 3.840,33

	Présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B				
Pour Vous !				
Écolo				
TOTAL				

10. Opération « Été solidaire 2023 » - Fixation du salaire horaire

Le Conseil est invité à fixer à 8 € brut l'indemnité horaire qui sera octroyée aux jeunes occupés durant l'opération « Été solidaire » 2023.

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B				
Pour Vous !				
Écolo				
TOTAL				

11. Dotation communale extraordinaire à la zone de police pluri-communale du Val d'Escaut – Exercice 2023 – Caméras ANPR

L'assemblée est invitée à approuver le montant de la contribution financière de la commune d'Estaimpuis à la Zone de police pluri-communale du Val d'Escaut pour le financement d'un réseau de caméra ANPR fixé à 86.728,75 €.

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B				
Pour Vous !				
Écolo				
TOTAL				

12. Estaimbourg – Parc de Bourgogne – Rénovation de jeux pour enfants – Approbation des conditions et du mode de passation

L'assemblée est invitée à approuver le cahier des charges N° 2023/BE/T/011 et le montant estimé du marché « Estaimbourg – Parc de Bourgogne – Rénovation de jeux pour enfants » établis par le service technique. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 103.305,78 € hors tva ou 125.000 € tva 21% comprise.

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B				
Pour Vous !				
Écolo				
TOTAL				

13. Estaimpuis – Eglise – Rénovations extérieures – Approbation des conditions

L'assemblée est invitée à approuver le cahier des charges N° 2023/BE/T/012 et le montant estimé du marché « Estaimpuis – Eglise – Rénovations extérieures » établis par le service technique. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 269.610,00 € hors tva ou 326.228,10 € tva 21% comprise.

	Présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B				
Pour Vous !				
Écolo				
TOTAL				

14. Règlement complémentaire sur le roulage – Estaimpuis – Section Leers-Nord, rue des Longs Trieux – Approbation

L'assemblée est invitée à approuver l'interdiction d'accès, dans la rue des Longs Trieux à Leers-Nord, aux véhicules et trains de véhicules dont la longueur dépasse, chargement compris, 10 mètres et ce, à partir de la rue du Calvaire. Cette mesure sera matérialisée par le placement d'un signal C25 « 10 m ».

	Présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B				
Pour Vous !				
Écolo				
TOTAL				

15. Règlement complémentaire sur le roulage – Estaimpuis – Section Leers-Nord, rue de Berne – Approbation

L'assemblée est invitée à approuver l'interdiction d'accès, dans la rue de Berne à Leers-Nord, aux véhicules et trains de véhicules dont la longueur dépasse, chargement compris, 10 mètres et ce, à partir du n°9. Cette mesure sera matérialisée par le placement d'un signal C25 « 10 m » et C25 « 10 m » avec panneau additionnel de distance « 150 m » (préavis à installer à la sortie du rond-point de la Place de Leers-Nord).

	Présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B				
Pour Vous !				
Écolo				
TOTAL				

16. Règlement complémentaire sur le roulage – Estaimpuis – Section Leers-Nord, rue Reine Elisabeth – Approbation

L'assemblée est invitée à approuver l'interdiction de circulation, dans la rue Reine Elisabeth à Leers-Nord, à tout conducteur, sauf les cyclistes, à partir de la rue de la Frontière à et vers la rue des Longs Trieux. Cette mesure sera matérialisée par le placement d'un signal C1 complété par le panneau additionnel M2 ainsi que le F19 complété par le panneau additionnel M4.

	Présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B				
Pour Vous !				
Écolo				
TOTAL				

17. Règlement complémentaire sur le roulage – Estaimpuis – Section Leers-Nord, Chemin Mitoyen – Approbation

L'assemblée est invitée à approuver la réservation, au Chemin Mitoyen à Leers-Nord, du stationnement aux bus scolaires, le long du n° 14, du lundi au vendredi, de 7h30 à 18h00, sur une distance de 9 mètres. Cette mesure sera matérialisée par le placement d'un signal E9d. avec panneau additionnel reprenant les mentions « BUS SCOLAIRES » ainsi que « DU LUNDI AU VENDREDI DE 7h30 à 18H00 » et flèche montante de « 9M ».

	Présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B				
Pour Vous !				
Écolo				
TOTAL				

18. Règlement complémentaire sur le roulage – Estaimpuis – Chaussée d'Herseaux – Partie communale – Approbation

L'assemblée est invitée à approuver l'interdiction d'accès, à la Chaussée d'Herseaux, située entre son n° 5 et le n° 298 de la Chaussée de Dottignies, aux conducteurs de véhicules affectés au transport de choses dont la masse maximale autorisée est supérieure à 3,5 tonnes au départ de la RN 512, du côté du n° 5. Cette mesure sera matérialisée par le placement d'un signal C23 avec panneau additionnel reprenant la mention « + 3,5 t ».

	Présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B				
Pour Vous !				
Écolo				
TOTAL				

19. Règlement complémentaire sur le roulage – Estaimpuis – Section Saint-Léger, rue du Pont Bleu – Approbation

L'assemblée est invitée à approuver l'abrogation, à la rue du Pont Bleu à Saint-Léger, des bandes de stationnement existant le long du n° 17.

	Présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B				
Pour Vous !				
Écolo				
TOTAL				

20. Règlement complémentaire sur le roulage – Estaimpuis – Section Estaimbourg, rue Couture Dubar – Approbation

L'assemblée est invitée à approuver l'abrogation, à la rue Couture Dubar à Estaimbourg, de la division axiale existant entre les rues de Luna et des Tanneurs.

	Présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B				
Pour Vous !				
Écolo				
TOTAL				

21. Police de roulage – Règlement complémentaire communal – Estaimpuis, rue Henri Bossut 3 – Création d'un emplacement de stationnement pour personnes handicapées

L'assemblée est invitée à approuver la création, à la rue Henri Bossut à Estaimpuis, face au n° 3, d'un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées. Cette mesure sera matérialisée par le placement d'un signal E9a avec panneaux additionnels reprenant le logo handicapé et flèche montante « 6 m ». L'emplacement sera par ailleurs délimité au sol par des lignes blanches avec reproduction du sigle.

	Présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B				
Pour Vous !				
Écolo				
TOTAL				

22. Police de roulage – Règlement complémentaire communal – Leers-Nord, rue du Cornet 30 – Création d'un emplacement de stationnement pour personnes handicapées

L'assemblée est invitée à approuver la création, à la rue du Cornet à Leers-Nord, face au n° 30, d'un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées. Cette mesure sera matérialisée par le placement d'un signal E9a avec panneaux additionnels reprenant le logo handicapé et flèche montante « 6 m ». L'emplacement sera par ailleurs délimité au sol par des lignes blanches avec reproduction du sigle.

	Présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B				
Pour Vous !				
Écolo				
TOTAL				

23. Police de roulage – Règlement complémentaire communal – Leers-Nord, rue des Rossignols 29 – Création d'un emplacement de stationnement pour personnes handicapées

L'assemblée est invitée à approuver la création, à la rue des Rossignols à Leers-Nord, face au n° 29, d'un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées. Cette mesure sera matérialisée par le placement d'un signal E9a avec panneaux additionnels reprenant le logo handicapé et flèche montante « 6 m ». L'emplacement sera par ailleurs délimité au sol par des lignes blanches avec reproduction du sigle.

	Présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B				
Pour Vous !				
Écolo				
TOTAL				

24. Projet de Schéma de Développement du Territoire (SDT)

L'assemblée est invitée à émettre un avis favorable conditionnel sur le projet de Schéma de Développement Territorial sous réserve de l'adjonction des éléments suivants :

- communication et formation des acteurs concernés ;
- que le SDT ne soit pas une contrainte quant à la proposition de l'une ou l'autre centralité supplémentaire pour la commune d'Estaimpuis et notamment par la réalisation d'un schéma de développement communal ;
- de prendre en considération l'avis de la Fondation Rurale de Wallonie ;
- de prendre en considération les remarques formulées par la CCATM et la Commission du Développement Territorial.

	Présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B				
Pour Vous !				
Écolo				
TOTAL				

25. EVREGNIES – rue de la Maison Blanche – Modification de la voirie dans le cadre d'une demande de permis d'urbanisme pour la construction groupée de sept habitations sur la parcelle cadastrée division 2 – section B n° 19 B – Approbation

L'assemblée est invitée à approuver le projet de modification d'une partie de la rue de la Maison Blanche par la création d'un trottoir d'une largeur de 1,5 m et d'emplacements de parking publics d'une largeur de 2,5 m dans le cadre de la demande de permis d'urbanisme

relative à la construction groupée de sept habitations et à s'engager à reprendre les ouvrages en cause après leur achèvement.

	Présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B				
Pour Vous !				
Écolo				
TOTAL				

26. Motion de soutien aux revendications portées par la CSC dans le cadre de sa campagne « Le mois est trop long pour nos salaires »

L'assemblée est invitée à adopter la motion de soutien aux revendications portées par la CSC dans le cadre de sa campagne « Le mois est trop long pour nos salaires ».

	Présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B				
Pour Vous !				
Écolo				
TOTAL				

H U I S C L O S

27. Plan général d'urgence et d'intervention communal (PGUI) - Approbation

28. Personnel communal – Nomination d'un employé d'administration à titre définitif

29. Personnel communal – Nomination de 3 ouvriers qualifiés à titre définitif

30. Personnel communal – Nomination d'une auxiliaire professionnelle d'entretien à titre définitif

31. Personnel communal contractuel – Convention de mise à disposition – C.P.A.S. d'Estaimpuis – Conseiller en prévention – Fonctionnaire PLANU

32. Personnel communal contractuel – Convention de mise à disposition – A.S.B.L. Estaim'Culture

33. Personnel communal contractuel – Convention de mise à disposition – A.S.B.L. Estaim'Culture

34. Personnel communal contractuel – Convention de mise à disposition – A.S.B.L.
Estaim’Culture

35. Personnel enseignant - ratification délibérations du Collège

Bonne séance,
Daniel SENESAEL
Député – Bourgmestre